

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 février 2021

(Convocation du 25/01/2021)

L'an deux mil vingt et un, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire. Le choix du lieu de la réunion a été dicté conformément au I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et à l'article 28 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié par le décret n°2020-1358 du 6 novembre 2020

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, Mme DYTRYCH Nathalie, Mme FREMOND Sylvie, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. HAMCHIN Thierry, Mme LECONTE Nathalie, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel, M. MOUROT Henri, M. OUITRE Florian, M. TIPHAIGNE Eric et Mme VOISIN Nadine.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. SELEMANI Amboudi.

ETAIENT ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur le projet de panneaux acoustiques dans la cantine.

Ordre du jour de la séance

1 -	Toiture de l'église paroissiale : demande subvention DSIL – Plan de relance.
2 -	Cantine scolaire : mise en place nouveaux moyens de paiement des factures.
3 -	Eclairage public : proposition du SDEM pour remplacement luminaire(s).
4 -	Lotissement du Manoir : devis pour contrôle du réseau des eaux usées et information sur projet.
5 -	Lotissement du Manoir 2 ^e tranche : création du budget annexe.
6 -	Devis pour le remplacement du disque dur de l'ordinateur portable.
7 -	Subvention aux associations.
8 -	Compte-rendu de la rencontre avec M. Aupoix.
9 -	Réflexion sur les investissements 2021.
10 -	Réflexion sur mise en place d'un cadeau de bienvenue pour les futurs propriétaires dans le lotissement communal.
11 -	Point sur le projet de panneaux acoustiques dans la cantine.

+ questions diverses.

**- Toiture de l'église paroissiale : nouvelle estimation et demande subvention DSIL – Plan de relance
Délibération 2021-001-001 :**

Suite à l'ajout de la problématique de la gestion des eaux pluviales, M. Paquin, architecte du Patrimoine en charge du projet, a transmis une nouvelle estimation qui donne un montant de travaux de 135 382.18 € HT soit 162 458.61 € TTC auquel s'ajoute le coût des honoraires (11 % du montant HT) de 14 892.04 € HT soit 17 870.45 € TTC.

Le total estimé est donc de 150 274.22 € HT soit 180 329.06 € TTC.

Ces travaux sont devenus urgents car une fuite a été constatée lors de messe qui a eu lieu le 27 décembre dernier.

Un plan indiquant les zones de la toiture qui vont être refaites ainsi que les gouttières, le revers pavé et le puits perdu prévus dans le cadre de la gestion des eaux pluviales est diffusé à l'assemblée. Le permis de construire sera déposé le 3 février.

M. le Maire annonce qu'un plan de relance a été créé par l'Etat sous la forme d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle. Cette dotation est attribuée par le Préfet de région sur proposition du Préfet de département. Elle est mobilisable sur 3 thématiques prioritaires dont les *projets destinés à la préservation du patrimoine public historique et culturel*.

La préfecture de la Manche nous a confirmé que ce dossier était éligible à cette aide et qu'il serait instruit et soumis à l'avis technique de l'Architecte des Bâtiments de France.

La demande est à déposer en ligne sur le site *demarches-simplifiees.fr*.

Sous réserve de la validation de toutes les demandes de subvention, ce projet pourrait être financé de la manière suivante :

ABF (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	37 568.55 € (25 %)
FDTADE (Conseil Départemental)	45 082.27 € (30 %)
DSIL (Etat)	37 568.55 € (25 %)
Autofinancement	30 054.85 € (20 %)
TOTAL	150 274.22 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

La nouvelle estimation transmise par M. Paquin et le plan de financement indiqué ci-dessus.

SOLLICITE

L'aide de l'Etat au titre de la DSIL.

AUTORISE

M. le Maire à effectuer la demande en ligne et à signer tout document se référant à cette affaire.

M. Tiphaigne évoque le puits perdu qui se situerait dans l'angle du cimetière. Etant donné que les sols ne sont pas perméables et que de nombreuses sources sont présentes, il faudrait prévoir une fosse de taille conséquente. Actuellement, la dimension prévue est de 6 m³ dans le devis.

La création d'une tranchée avec canalisation permettant de rejeter directement les eaux pluviales au niveau de la RD244 pourrait être plus judicieuse. Les élus vont se rapprocher de l'entreprise Lehodey pour vérifier si cette solution est envisageable. Dans l'affirmative, le projet serait alors modifié par avenant.

Selon M. Paquin, des demandes de subvention pourraient être adressées à la « Sauvegarde de l'art français » et à « Demeures historiques ». Des renseignements vont être demandés à ces deux organismes.

- Régie de la cantine : mise en place du prélèvement automatique et du virement bancaire pour les factures de cantine - Délibération 2021-001-002 :

La collectivité émet chaque année les factures de cantine qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la DGFIP.

Pour offrir de nouveaux services aux parents d'élèves en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé. Le prélèvement supprime pour le redevable les risques d'impayés, offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Le prélèvement est gratuit, seuls les frais liés aux rejets de prélèvement sont payants. La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier. En cas de rejet de prélèvement, les frais de rejet seront à la charge du redevable.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ces dispositifs particulièrement adaptés au recouvrement des créances à caractère régulier comme le service de restauration scolaire.

Il est également proposé d'offrir la possibilité aux parents d'élèves de régler les factures de cantine par virement bancaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

La possibilité offerte aux parents d'élèves de régler les factures de cantine par prélèvement automatique ou par virement bancaire, moyens de paiement qui viennent s'ajouter à la gamme actuelle proposée (espèces, chèques).

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Cette mise en place va faire l'objet d'une communication auprès des parents d'élèves au cours du mois de février.

- Eclairage public : proposition du SDEM pour remplacement luminaires – Délibération 2021-001-003.

M. le Maire informe les conseillers que le SDEM a repéré lors d'une intervention de maintenance deux luminaires situés rue de l'hôtel du nord qui ne fonctionnent plus correctement.

Le SDEM propose le remplacement des luminaires défectueux pour la somme de 3 700 € HT dont 1 490 € de participation pour la commune.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal,

DECIDE le remplacement des deux luminaires situés « rue de l'hôtel du nord »

DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés pour le 2^e trimestre 2021,

ACCEPTÉ une participation de la commune de 1 490 €,

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

- Lotissement du Manoir I : devis pour contrôle du réseau des eaux usées et information sur projet. – Délibération 2021-001-004 :

M. Hamel (Infra VRD) a lancé une consultation auprès de 2 entreprises pour la réalisation du contrôle du réseau d'eaux usées créé dans la première tranche du lotissement du Manoir.
L'entreprise Auto Bilan Réseaux a été la mieux disante. La prestation consiste en une inspection télévisuelle, des essais d'étanchéité et de compactage. Un rapport final sera également établi.
Le coût est de 2 353.00 € HT soit 2 823.60 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis proposé par Auto Bilan Réseaux pour un montant de 2 353.00 € HT soit 2 823.60 € TTC.

- Lotissement du Manoir II : création budget annexe pour 2nde tranche – Délibération 2021-001-005 :

Dans le cadre de la seconde tranche du lotissement du Manoir, il convient de créer un budget annexe spécifique qui sera dénommé « lotissement du Manoir 2 ».

La parcelle d'assise de cette tranche est la ZI 310 et comporte 14 lots.

Ses caractéristiques seront les suivantes :

- relève de la nomenclature M 14,
- assujetti à la TVA, avec déclarations trimestrielles
- 14 lots destinés à la vente

Il est précisé que les ventes seront soumises à la TVA à la marge, selon la législation en vigueur au moment des cessions.

En cas d'accord du conseil municipal, cette délibération va être transmise à la trésorerie qui la fera suivre aux services de l'Insee. Cela va permettre d'obtenir un numéro de budget pour les échanges avec la trésorerie via l'application Hélios. Dans un second temps, la délibération sera envoyée au service des impôts des entreprises afin de recevoir un numéro de TVA intracommunautaire qui permettra d'effectuer la déclaration de TVA trimestrielle.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

La création du budget annexe (lotissement du Manoir 2 » qui sera annexe au budget de la commune et assujetti à la TVA.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Lotissement du Manoir II : présentation du permis d'aménager – Délibération 2021-001-006 :

M. le Maire présente le dossier de permis d'aménager qui va être déposé prochainement. Les plans de composition ainsi que le règlement de consultation sont diffusés. Celui-ci sera identique à celui de la 1^{ère} tranche.

Pour rappel, cette seconde tranche sera composée de 14 lots numérotés de 16 à 29 (à la suite de la 1^{ère} tranche) allant de 397 m² à 866 m² avec une surface moyenne de 573 m². Elle sera traversée par la « rue du Manoir » dont le sens de circulation sera unique.

L'appel d'offres sera lancé dans le même temps que l'instruction du permis d'aménager effectuée par le service « urbanisme » de Coutances Mer et Bocage.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) devrait nous parvenir très prochainement.

Comme pour la 1^{ère} tranche, il serait judicieux de confier à FM Repro la mise en ligne du DCE et l'ouverture sécurisée des plis. Un devis a été reçu en ce sens d'un montant de 309.17 € HT soit 371.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le dossier de permis d'aménager

Le devis de FM Repro pour la mise en ligne du DCE et l'ouverture sécurisée des plis d'un montant de 309.17 € HT soit 371.00 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à signer la demande de permis d'aménager et à le déposer auprès du service instructeur de Coutances Mer et Bocage.

M. le Maire à lancer l'appel d'offres.

Sur proposition de Mme Dytrych, une documentation pourra être remise aux propriétaires des 14 lots afin de les inciter à intégrer leur projet de construction des préoccupations écologiques et environnementales.

M. Tiphaigne demande si le projet d'aire de jeux est prévu dans le permis d'aménager. Il ne l'est pas pour l'instant. Certains conseillers jugent qu'il serait judicieux de l'inclure pour que l'ensemble des travaux soit réalisé dans le même temps. De plus, cela pourrait permettre de faire au final des économies. La question va être posée à M. Hamel.

Renseignements pris après coup auprès de M. Hamel, il s'avère que ce projet ferait l'objet d'une soustraction car aucune des entreprises intervenantes dans l'un des lots, ne serait en mesure de réaliser elle-même ce projet. Par conséquent, le gain économique est moins évident. Il apparaîtrait donc plus judicieux de mettre en place l'aire de jeux dans un deuxième temps en prenant le temps également de faire les demandes de subvention.

- Devis pour le remplacement du disque dur de l'ordinateur portable - Délibération 2021-001- 007 :

L'ordinateur portable réservé aux élus de la commune a besoin d'une maintenance et d'un changement de disque dur. Il s'agit de remplacer le disque dur classique par un disque dur SSD (Solid State Drive).

Le coût est de 136.67 € HT soit 164.00 € TTC

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis d'Option Ouest Informatique pour un montant de 136.67 € HT soit 164.00 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Vote des subventions 2021 aux associations - Délibération 2021-001-008 :

Etant donné la situation sanitaire en 2020, peu d'associations ont eu des dépenses car les animations qu'elles mènent habituellement, n'ont pas eu lieu. La reprise n'étant pas certaine en 2021, M. Agnes propose que les associations fassent des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année si besoin est plutôt que de verser les subventions habituelles.

M. Marie, Président du Comité des Fêtes et de Loisirs de Gratot (CFLG) et du Club de la Rencontre, va dans ce sens en affirmant que ces 2 deux associations n'ont pour le moment pas besoin de fonds.

M. Agnes ajoute qu'il en est de même pour le comité de Jumelage.

Seules la société de chasse et l'Association de Sauvegarde des Eglises du Hommèel et de Gratot ont pu continuer au moins partiellement leurs activités. Il conviendrait par conséquent de leur octroyer les aides habituelles.

Pendant le débat, M. Tiphaigne, en tant que vice-président des « Amis du Château », informe le conseil qu'un projet d'une envergure plus importante qu'habituellement est en projet à l'occasion des 20 ans de l'évènement' « A propos de jardin » qui se déroule tous les ans (les 7 et 8 août cette année).

Mme Gambillon présente les demandes de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour l'année 2021.

Il décide la répartition suivante :

- Société de Chasse	300 €
- A.S.E.H.G	300 €
- Amis du château	500 €
- Association France-Alzheimer Manche	50 €
- Visite Malades en Milieu Hospitalier (V.M.E.H)	50 €
- Association Lutte contre le Cancer	50 €
- Donneurs de sang	50 €
- « Tous avec Clément »	50 €

Le montant total des subventions versées est de 1 350 € auquel on ajoutera 500 € en cas de subventions exceptionnelles dans le budget primitif.

Il conviendra d'informer M. Clerot, Président des Anciens Combattants, seule association qui n'est pas représentée parmi les conseillers sur le système des subventions exceptionnelles pour cette année.

M. Tiphaigne (vice-président des Amis du Château) et M. Gabrielle (membre de la société de chasse) n'ont pas participé au vote. M. Marcel MARIE (Président du comité des fêtes et du club des Anciens) et M. Jean-Noël Agnes (Président du Comité de Jumelage) participent au vote car les associations qu'ils représentent ne demandent aucune subvention cette année.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE

Les subventions mentionnées ci-dessus.

M. Agnes souhaite exprimer sa désapprobation sur la subvention versée aux « Amis du Château » car il juge que le déroulement des événements prévus n'est pas certain du fait de la pandémie.

- Compte-rendu de la rencontre avec M. Aupoix :

M. Aupoix est un gratotais passionné de faune et de flore, sensible aux questions environnementales et écologiques. Il souhaitait faire part de ses idées auprès des élus de Gratot. M. le Maire et ses adjoints l'ont rencontré le 11 janvier dernier.

Ont été évoqués l'entretien des espaces verts et des prairies humides dans l'optique d'une gestion différenciée des espaces verts (GDEV). L'objectif serait de former les agents communaux de manière à ce qu'ils réalisent leurs tâches dans ce domaine de manière plus raisonnée et respectueuse de l'environnement, notamment pour protéger les différentes espèces qui existent sur la commune.

L'entretien du lavoir dans le bourg a aussi été abordé.

Mme Dytrych insiste sur l'importance de la signalétique lorsque certaines actions et pratiques seront mises en place afin de sensibiliser les usagers.

Afin d'avoir des échanges réguliers, M. Aupoix pourrait avoir des interlocuteurs privilégiés au sein du conseil municipal : Mme Dytrych, Mrs Outre, Tiphaigne et Mourrot se proposent.

Une relation particulière devrait se créer avec la commission des espaces verts dans laquelle M. Aupoix œuvre également.

- Réflexion sur les investissements 2021 – Délibération 2021-001-009 :

M. le Maire présente un tableau récapitulatif des investissements prévus sur 2021. Les conseillers sont informés du coût global de chaque projet, des éventuelles subventions (ou vente de terrains pour les 2 tranches du lotissement du Manoir) et du montant de TVA récupérée.

M. Tiphaigne demande si la situation financière est saine et le sera à l'avenir compte tenu des investissements prévus. M. le Maire répond que les projets vont s'échelonner. Tous n'auront pas une incidence budgétaire sur l'exercice 2021, notamment les travaux de réfection de la toiture de l'église paroissiale qui devraient principalement se financer sur l'année 2022. De plus, une part non négligeable des dépenses liées à la première tranche du lotissement du Manoir a déjà été réglée sur l'exercice 2020. Les premières rentrées d'argent relatives à la vente des lots devraient être encaissées d'ici la fin du 1^{er} semestre.

- Réflexion sur mise en place d'un cadeau de bienvenue pour les futurs propriétaires dans le lotissement communal :

Mme Dytrych avait évoqué l'idée d'un cadeau de bienvenue pour les nouveaux habitants qui vont venir s'installer dans le lotissement du Manoir.

L'idée d'un récupérateur d'eau pourrait être intéressante. Une réflexion est en cours.

- Point sur le projet de panneaux acoustiques dans la cantine – Délibération 2021-001-010 :

M. Ouitre rappelle que, par délibération du 17/12/2020, il avait été décidé de réaliser une demande de subvention pour la pose des panneaux acoustiques au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Selon la circulaire préfectorale 2021, ce projet respectait les critères d'éligibilité.

Cependant, la Préfecture a donné un avis défavorable pour le motif suivant : montant « plancher » de 10 000 € HT non atteint.

Ce montant « plancher » est bien indiqué dans certaines sous-catégories de l'ensemble n°1 « constructions scolaires du 1^{er} degré » de la circulaire mais ne l'est pas dans celle concernée par ce projet : sous-catégorie 1-3 « restaurants scolaires ».

Malgré le fait que les services préfectoraux aient oralement admis cette incohérence, le refus a été confirmé.

La question est de savoir si le projet doit être réalisé alors qu'aucune subvention ne sera touchée.

M. Ouitre rappelle que la mise en place de capteurs acoustiques sur les murs et de cylindres suspendus au plafond coûterait 5 957.00 € HT soit 7148.40 € TTC.

Devant la nécessité d'apporter un confort acoustique aux enfants ainsi qu'aux agents communaux, il apparaît indispensable de faire réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis proposé par Decibel France pour un montant de 5 957.00 € HT soit 7148.40 € TTC.

AUTORISE

M. le Maire à inscrire les crédits nécessaires à cette opération dans le budget primitif 2021.

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Questions diverses :

- Pont entre parking de l'école et mairie : garde-corps.

La société SMC Maroni a transmis un plan du garde-corps qui est diffusé.

- Rendez-vous avec la SAUR : contrôle des raccordements particuliers au réseau d'eaux usées dans le lotissement du Manoir et évocation des eaux parasites :

M. Gosselin viendra rencontrer les élus le 10 février pour aborder le contrôle qui doit être réalisé sur les raccordements de chaque habitation du lotissement communal sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les eaux parasites correspondant à la différence entre le nombre de mètres cubes facturés aux particuliers et ceux qui sont traités par la station d'épuration, seront analysées également à cette occasion.

- Réunion communautaire relative à l'économie circulaire :

Une réunion en visioconférence est proposée à tous les conseillers municipaux par Coutances Mer et Bocage en partenariat avec Côte Ouest Centre Manche sur le thème « Ma commune dans l'économie circulaire » le jeudi 25 février de 18h à 20h15.

- Référent Covid-19 :

La Préfecture de la Manche demande à ce qu'un « référent covid-19 » soit désigné dans chaque commune afin d'être l'interlocuteur privilégié des autorités en cas de besoin.

Mme Gambillon se propose.

- Demande Mme Maillard composteur :

Mme Maillard, habitante de Gratot, a transmis une demande aux élus. Comme cela se fait dans d'autres communes, elle souhaiterait que soit offert aux gratotais un composteur. Mme Dytrych répond que Coutances Mer et Bocage a bien avancé sur cette idée et devrait proposer ce type d'équipement.

- Travaux toilettes publiques :

Les agents communaux vont effectuer des travaux d'entretien (peinture, remplacement urinoirs) dans les toilettes publiques situées sur le parking de l'église paroissiale.

- Distributeur à légumes :

Le projet est en cours. La commune devrait déposer prochainement une demande de permis de construire pour la création de l'abri qui permettra d'accueillir le distributeur.

- Piste cyclable :

Afin de réaliser le projet de piste cyclable, la commune va devoir acquérir une bande de terrain sur différentes parcelles. Les propriétaires concernés ont été contactés par Mme Voisin.

- Gaec de l'Equiour : projet de méthanisation

M. Lebrun viendra rencontrer les élus le 8 février à 14h afin de présenter son projet de méthanisation au sein de son exploitation agricole avant le dépôt de la demande d'autorisation.

- Sécurité routière :

Etant donné que le nombre de véhicules accédant à RD244 par le lotissement du Pavement sera plus important du fait de la création du lotissement du Manoir, M. Leroux affirme qu'il serait judicieux qu'une ligne continue empêchant le dépassement de véhicules soit instaurée à la place des pointillés qui se trouvent à l'entrée de la commune en venant de Coutances.

Il est rappelé qu'une demande avait déjà été faite auprès de l'Agence Technique Départementale qui l'avait refusée.

Ayant de nouveaux arguments, les élus vont pouvoir déposer une nouvelle requête en ce sens.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2021-001-001	<u>Toiture de l'église paroissiale : nouvelle estimation et demande subvention DSIL – Plan de relance</u>
2021-001-002	<u>Régie de la cantine : mise en place du prélèvement automatique et du virement bancaire pour les factures de cantine</u>
2021-001-003	<u>Eclairage public : proposition du SDEM pour remplacement luminaire(s)</u>
2021-001-004	<u>Lotissement du Manoir I : devis pour contrôle du réseau des eaux usées et information sur projet</u>
2020-009-005	<u>Lotissement du Manoir II : création budget annexe pour 2^{nde} tranche</u>
2021-001-006	<u>Lotissement du Manoir II : présentation du permis d'aménager</u>
2021-001-007	<u>Devis pour le remplacement du disque dur de l'ordinateur portable</u>
2021-001-008	<u>Vote des subventions 2021 aux associations</u>
2021-001-009	<u>Réflexion sur les investissements 2021</u>
2021-001-010	<u>Point sur le projet de panneaux acoustiques dans la cantine</u>

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
AGNES Jean-Noël	1ère adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	2e adjointe	
VOISIN Nadine	3e adjointe	
OUITRE Florian	4e adjoint	
DYTRYCH Nathalie	Conseillère	
FREMOND Sylvie	Conseillère	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
LECONTE Nathalie	Conseillère	
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
MOUROT Henri	Conseiller	
SELEMANI Amboudi	Conseiller	<u>Excusé</u>
TIPHAIGNE Eric	Conseiller	